

FONDS DE COMMERCE A CEDER SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : SAS THE DAILY CAFE

JUGEMENT DE LJ : 04/07/2025

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation Judiciaire)

FONDS DE COMMERCE : Restaurant, Sandwicherie, Snack

ADRESSE : Place Bermond Ophira 1 06560 VALBONNE

CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE (année 2024) : 269.873 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 30/04/2032

LOYER : 2.847,12 € TTC/mois outre provision sur charges

DEPOT DE GARANTIE A RECONSTITUER : 2.700 €

DESTINATION DES LOCAUX : à usage de restauration, sandwicherie, pizzeria, bar, snack, glacier, vente à emporter, traiteur, à l'exclusion de toute autre.

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au 14 août 2025 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 80.000 euros

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur une fois la vente parfaite.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS THE DAILY CAFE

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.